

TABLEAU DE BORD DES OBLIGATIONS LÉGALES

Synthèse générale et modulable pour la structure — Version au 15 juillet 2026

I. Adhésions, Cotisations & Statuts

Ce volet encadre la relation contractuelle entre votre structure et ses adhérents, notamment pour intégrer légalement le coût des billets de tombola dans la cotisation.

- **L'obligation de transparence (CGA) :** Vous devez faire accepter vos Conditions Générales d'Adhésion (CGA).
 - *Sur support papier :* Imprimées au verso du bulletin d'adhésion avec signature et date de l'adhérent.
 - *En ligne (via HelloAsso ou autre) :* Intégrées sous forme de case à cocher obligatoire avant le paiement.

La clause juridique obligatoire à intégrer dans vos CGA/Statuts :

"Le montant de l'adhésion annuelle s'élève à [Montant] €. Il comprend : l'accès aux activités, l'assurance obligatoire, les frais de fonctionnement, ainsi que l'attribution de [Nombre] billets de la tombola annuelle de l'association (d'une valeur faciale de [Montant du ticket] €). Ces billets deviennent la propriété exclusive de l'adhérent, qui dispose du droit de les conserver pour le tirage au sort ou de les céder à des tiers au prix nominal fixé par l'association."

- **La règle de cession par l'adhérent :** Vos CGA doivent spécifier que l'adhérent cède ses tickets uniquement au prix nominal (valeur faciale) afin de récupérer sa mise de départ. Toute revente spéculative (plus cher que la valeur faciale) est interdite sous peine de sanctions statutaires.

Sources juridiques :

- **Non-lucrativité et non-partage des bénéfices :** Article 1er de la Loi du 1er juillet 1901 (encadre le fait que l'adhérent ne réalise pas un enrichissement personnel mais un simple remboursement de sa mise de départ).
- **Information sur les conditions d'adhésion :** Article L. 111-1 du Code de la consommation.

II. Spectacles & Événements (Au chapeau ou Billetterie en ligne)

Les obligations de votre structure s'adaptent selon le mode de contribution du public :

- **Formule « Au chapeau » (participation libre sur place) :** Aucune obligation de rédaction de CGV ou de CGI. Les sommes perçues sont légalement assimilées à des dons de la main à la main ou à de la billetterie physique collectée au chapeau.

- **Billetterie via HelloAsso (ou autre plateforme) :** Vous devez lier des Conditions Générales d'Inscription (CGI) à votre formulaire de réservation. L'acheteur doit cocher une case d'acceptation obligatoire avant de payer. Ce document doit encadrer :
 - **L'absence de droit de rétractation :** Rappeler que la loi exclut le droit de rétractation pour les prestations de services d'activités de loisirs devant être fournies à une date ou à une période déterminée.
 - **La politique d'annulation :** Préciser les règles si le participant ne vient pas (ex : non remboursable) ou si votre structure doit annuler/reporter l'événement (modalités de remboursement ou de report).
- **Droits d'auteur (SACEM) :** En cas de diffusion de musique (live ou enregistrée), déclaration obligatoire à la SACEM au moins 15 jours avant l'événement.

Sources juridiques :

- **Obligation d'information précontractuelle :** *Article L. 111-1 du Code de la consommation* (impose d'afficher clairement les conditions de vente).
- **Absence de droit de rétractation sur les billets :** *Article L. 221-28 12° du Code de la consommation* (exclut les services de loisirs datés du délai légal de 14 jours).

III. Présence en ligne & Site internet (En cours de validation)

Vos aspects techniques (RGPD, mentions légales, politique d'utilisation des cookies et politiques de confidentialité) étant **en cours de validation** pour être pleinement conformes, voici comment articuler vos documents sur le futur site :

1. Étape Vitrine (Affichage simple des tarifs d'adhésion) :

- **Mentions Légales & Politique de Confidentialité :** Doivent être accessibles en un clic dans le pied de page de votre site dès sa mise en ligne.
- **CGA/CGV non requises :** Le simple affichage informatif des tarifs ne nécessite pas de CGV tant qu'aucun paiement ne peut être effectué directement sur votre site.

2. Étape Transactionnelle (Paiement actif sur le site ou via redirection vers un lien HelloAsso) :

- **Les CGA (pour l'adhésion) ou les CGI (pour les spectacles) doivent être présentées sous forme de case à cocher obligatoire avant toute validation finale de la transaction.**

Sources juridiques :

- **Mentions légales du site :** *Article 6 de la Loi pour la Confiance dans l'Économie Numérique (LCEN).*
- **Protection des données d'inscription :** *Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)* (encadre la collecte des données via les formulaires d'inscription ou de contact).